

Pour les tentatives de coalition de 1883 et 1884 : l'attitude des principaux chefs de chaque parti et de chaque groupe, les intérêts en jeu, les entrevues et les échanges de vues ;

Pour l'histoire du ministère Joly : les diverses influences qui entrèrent dans le choix des ministres, toutes les circonstances qui entourèrent la défection de MM. Flynn, Fortin, Blanchet, Chauveau et Racicot, et les motifs qui pouvaient animer chacun de ces messieurs en particulier ;

"QUE REPRESENTENT CES \$25,003.52? DU COULAGE ET PAS AUTRE CHOSE.

"Encore là n'y aurait-il pas ample sujet à enquête pour l'assemblée législative?

"N'y aurait-il pas, parmi nos soixante-treize députés, deux hommes assez courageux et assez patriotes pour demander cette enquête?

"Si l'enquête pouvait soulever le voile mystérieux qui enveloppe l'exportation du bois à pulpe de la région du Saint-Maurice, surtout de Batiscan et de Trois-Rivières, elle deviendrait intéressante. ON AURAIT LA LA PREUVE DE LA BONNE ENTENTE OUI, PAR DES MOYENS FACILES A IMAGINER, PEUT S'ETABLIR ENTRE DES MINISTRES CANADIENS ET DES MONOPOLEURS AMERICAINS."

Ce deuxième article parut dans le "Nationaliste" du 23 avril.

Or, le même Chrysostôme Langelier avait signé le 13 mars précédant devant M. Oliver, commissaire de la Cour supérieure à Québec, relativement à l'administration des Terres de la Couronne, un affidavit qui était un plaidoyer plutôt qu'une attestation en faveur de la politique parentiste, car il remplissait trois colonnes du "Soleil". Et Maître Chrysostôme disait dans cet affidavit :

"(1) Je suis surintendant des gardes-forestiers depuis le mois d'octobre 1898, et, en cette qualité, je suis chargé de surveiller, de diriger et de contrôler tout le personnel des gardes-forestiers qui, eux, sont chargés de surveiller les droits de coupe du bois qui se fait sur les terres de la Couronne, dans les limites sous licence, et sur les lots sous billets de location dont le bois est aussi sujet aux droits de coupe de bois. Mon travail consiste à voir spécialement à ce que ces officiers fassent leur besogne ponctuellement, honnêtement et efficacement. Ces gardes-forestiers sont obligés de faire rapport à la fin de chaque mois du calendrier, de donner un détail de leur travail jour par jour et, quand ils mesurent des billots, d'annexer leurs feuilles de mesurage afin de me permettre de vérifier leurs feuilles avec celles des "cullers".

"Mon fils Gustave Adolphe Langelier, est mon assistant. Il est chargé particulièrement de toute la partie est de la province, mais j'ai toujours eu connaissance de ses rapports, et je sais qu'il fait son travail efficacement et avec soin. Quand je dis "la partie-est de la pro-